

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21441 - 79ÈME ANNÉE

« Un peuple est en train de disparaître : que fait l'État français ? »

Le Mouvement réunionnais pour la Paix demande que l'État agisse pour inculper Israël de génocide à Gaza



Hier à Saint-Louis, le Mouvement réunionnais pour la Paix a interpellé la présidente de l'Assemblée nationale en visite à La Réunion. Le MRP a remis à Yaël Braun-Pivet un courrier demandant que Paris suive l'exemple de l'Afrique du Sud et saisisse la Cour internationale de justice pour que cessent les crimes perpétrés par une armée coloniale à Gaza. Voici le communiqué du Mouvement réunionnais pour la Paix et le contenu du courrier remis par Julie Pontalba, présidente du Mouvement réunionnais pour la Paix.

« Nous étions une vingtaine de manifestants pacifique de la cause palestinienne, rassemblée ce jour à 14h, devant le rond-point de l'usine du Gol

à Saint-Louis, où la présidente de l'Assemblée Nationale était attendue.

Celle qui était venue à La Réunion pour « rencontrer les élus et citoyens » dans le cadre de « la politique d'ouverture de l'Assemblée Nationale », n'a pas souhaité nous rencontrer. Qu'à cela ne tienne ! Elle a quand même accepté de recevoir notre courrier par l'intermédiaire de l'agent de la Police Nationale et a nous avons pu lui exprimer notre soutien au peuple palestinien qui subit actuellement une guerre génocidaire.

Dans notre courrier, nous lui demandons, à l'instar d'autres pays, d'appuyer la requête de

l'Afrique du Sud auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ) contre Israël pour violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à Gaza.

La France ne peut pas rester inactive pendant qu'en 90 jours plus de 30 000 personnes ont été tuées dont une majorité d'enfants et de femmes.

Vous trouverez notre courrier ci-joint.

Enfin, nous avons appelé l'ensemble de nos sympathisants à suivre l'appel de l'Association France-Palestine-Solidarité, en envoyant individuellement un courrier aux différents représentants de l'État français — le modèle étant fourni. »

Objet : Faites inculper Israël de génocide devant la Cour internationale de justice !

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale Française,

Vous êtes la représentante des députés, élus du peuple. A ce titre, vous venez à La Réunion, « pour rencontrer les élus et citoyens » dans le cadre de « la politique d'ouverture de l'Assemblée Nationale ».

Vous arrivez dans le contexte de la guerre menée par Israël en Palestine. Les Réunionnais sont choqués par les images d'enfants, de femmes, d'innocents tués massivement par les dirigeants de cet État. Ils le sont encore plus par l'inaction des autres États, dont la France. Comme vous le savez, à La Réunion, nous avons signifié notre soutien aux Palestiniens par de multiples manifestations. Il en est de même dans le monde entier. Cependant, nous sommes témoins du silence de l'État français, après un soutien appuyé à Israël, État génocidaire et tueur d'enfants.

Pendant ce temps, l'Afrique du Sud a été proactive. Elle a déposé une plainte auprès de la Cour Internationale de Justice pour violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à Gaza. Cette requête est déjà soutenue par de nombreux pays ; la France gagne-

rait à s'associer à cette initiative. La France doit aider à mettre fin aux assassinats d'enfants et de femmes dont l'objectif criminel affiché est d'empêcher le renouvellement de la population.

Madame la Présidente,

Nous vous demandons instamment d'invoquer immédiatement la Convention sur le génocide au nom de notre pays devant la Cour internationale de justice (CIJ) afin de mettre un terme à l'anéantissement et au génocide perpétrés par Israël à Gaza.

Les parties à la Convention sur le génocide sont TENUES d'agir pour prévenir le génocide ; l'action doit donc être IMMÉDIATE. Une déclaration d'intervention déposée auprès de la CIJ à l'appui de l'affaire sud-africaine contre Israël est un moyen de garantir que tous les actes de génocide cessent et que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

L'imposition par Israël d'une punition collective à Gaza, en bombardant sans relâche les civils, en privant une population d'eau, de nourriture, de médicaments et de carburant — rendant la vie invivable — répond aux critères du crime de génocide.

L'Afrique du Sud est exemplaire. Elle a engagé cette procédure le 29 décembre 2023. Au nom des plus de 30 000 morts, 51 000 blessés, 1,9 million de personnes déplacées de force et déracinées et, dans 70 % des cas ce sont des enfants et des femmes.

Au nom du Mouvement Réunionnais Pour la Paix, nous vous demandons instamment de déposer immédiatement une déclaration d'intervention à l'appui de la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre Israël devant la Cour internationale de justice, afin de mettre un terme aux massacres en Palestine.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale Française, l'expression de nos salutations distinguées.

Le 9 janvier 2024,
A Saint Denis.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

La présidente de l'Assemblée nationale française Yaël Braun-Pivet en visite à Lofis la lang Kréol La Réunion au Port : un jour à marquer d'une pierre blanche pour notre identité réunionnaise...

La présidente de l'Assemblée nationale reconnaît officiellement l'importance du créole à La Réunion

Ce 9 janvier 2023, Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, s'est rendue officiellement à Lofis la lang Kréol au Port. Pour ce haut personnage de l'État, le créole n'est pas un obstacle à l'emploi du français et le français n'empêche pas que l'on puisse utiliser le créole — l'un et l'autre, mais jamais l'un contre l'autre — une grande nouveauté dans le vocabulaire officiel. Il est fini le temps où les officiels réclamaient que le créole soit fusillé...

La cause de la langue créole de La Réunion et d'ailleurs a beaucoup avancé ces dernières années. Il y a eu des décisions fortes de l'État concernant l'enseignement et particulièrement l'entrée du créole dans les écoles, collèges et lycées. Après les CAPES de créole, il y a eu l'agrégation et La Réunion peut s'enorgueillir de voir deux des siens réussir à ce diplôme important.

De leur côté les associations, les militants, les artistes et les écrivains n'ont pas cessé de pousser à la roue. Nombre de politiques aussi y ont contribué... Lofis la lang kréol a souvent pris des initiatives de grande importance pour l'avancée de notre langue créole de La Réunion. Le rôle moteur de lofis doit être souligné : il a proposé des conventions aux communes et aux assemblées pour le bilinguisme dans les institutions. C'est ainsi que 11 communes sur 24 ont signé la convention bilingue. On notera que la signature des conventions a été suivie d'un accompagnement linguistique et pédagogique par lofis. De leur côté, le Conseil régional et le Conseil départemental, la CINOR et la CIREST ont aussi signé la convention. Lofis et son conseil d'administration ont toutes les raisons de se louer de ces partenariats gagnant-gagnant.

Axel Gauvin, le président de lofis, note dans ses interventions que certaines réactions anti-créoles relèvent d'une attitude passéiste de plus en plus minoritaire, même s'il reste encore des progrès à accomplir. Lofis est, comme on sait, résolument pour

le bilinguisme dans l'apprentissage des langues française et créole, mais également pour le bilinguisme dans la formation et l'acquisition des connaissances. On notera la sagesse de cet office de la langue qui s'est toujours appuyé sur les sondages pour suivre avec soin l'état de l'opinion par rapport à l'acceptation de la langue maternelle d'un très grand pourcentage des réunionnais. L'évolution de l'opinion dans un sens favorable au créole a suffi, bien souvent, à conforter lofis dans ses objectifs.

En ce qui concerne la visite de la présidente de l'Assemblée nationale française, on notera sa volonté d'intégrer le créole dans le patrimoine national et le constat qu'elle fait que le créole n'est pas un obstacle à l'emploi du français et le français n'empêche pas que l'on puisse utiliser le créole — l'un et l'autre, mais jamais l'un contre l'autre — une grande nouveauté dans le vocabulaire officiel. La présidente s'est dite contente de sa visite, nous aussi Réunionnais serons contents si cette visite est suivie par d'autres et si les progrès que l'on attend sont au rendez-vous.

Il est fini le temps où les officiels réclamaient que le créole soit fusillé... il est désormais d'actualité de donner sa place qu'il mérite au créole mais rien n'est définitivement acquis sans pour autant mettre le français en danger. Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres sans doute encore loin de l'apprentissage du créole au créole langue d'enseignement. Encore bien des étapes à accomplir.

A bon entendeur.

Georges Gauvin

Oté

Lo mépri pou noute kréol : Kèl déga la fine fé ! Kèl déga la pou fé ankòr !

Mézami bann shif l'INSEE ané pou ané i done pliss san dis mil zilétre. Dann in popilasyon fèb an nonb konm la n'ote sa lé pa normal ditou... Noré té normal si l'avé poin assé lékol, si l'avé poin bann zamotrè an kantité sifizante, si bann zamotrè zot mèm l'avé poin diplôme, l'avé poin la formasyon. Ni koné bien sa lé pa vré é si lo bann shif iofissiyèl i done sak zot i done ébin la koz i fo alé rode aèl in n'ote koté.

Kèl koté ? Pou mwin i fo alé rogarde sa par koté lo mépri l'édikasyon nasyonale néna de tou tan pou noute lang matèrnel. Noute lang matèrnel sé lo kréol rényoné fitintan pou près san pour san la popilasyon é astè pou omoins katrovin pour san.

Alor nou la pass nèf moi dan lo vante noute momon. Aprés avèk bann marmaye nou la koz kréol matin o soir, soir o matin é oila ni ariv lékol é kan ni ariv lékol astè i koz pi kréol avèk nou, i done pi anou lo droi koz kréol, i fé konmsi noute lang matèrnel sé lo fransé é sa lé pa vré ditou.

Sof si néna d'moune i ésplike anou noute tète lé pa normal ditou, i ésplike anou èl lé pa tayé pou l'aprantissaz lo fransé, donk in bonpé rante nou lé potéké é nou la poin la klé pou aprann lir épi ékri dann la lang fransé — ni gingn pa dékode sa, nou pa kapab ankode sa. Pou toute sak lé batizé ilétre zordi, nou lé potéké...

Mé i vé pa ké ni apran lékol dann kréol. La di anou ané apré ané noute kréol la pa in lang, èl i pé pa pèmète anou aprann lir, ékri, konté, pass kanséti in pti diplôme pars sé komansman — mèm noute lédikasyon la manké — pou sak li la manké.

Kèl déga komi, é kèl déga pou komète ankòr.

A bon antandèr salu !

Justin